EXPLOSION AU COMPLEXE D'AMMONIAC

Peur sur Arzew

Dans la nuit de ce vendredi vers les coups de minuit, la zone industrielle d'Arzew, plus précisément au niveau du complexe d'ammoniac a connu une forte explosion au niveau du bac de stockage d'huile. Selon les premiers éléments, l'explosion serait due à l'augmentation de la production qui a entraîné une sollicitation plus importante au niveau de ce bac, ce qui a provoqué cette explosion, qui, heureusement et contrairement à l'incident survenu en 2003 au niveau de cette même zone, n'a pas entraîné de pertes humaines comme ce fut le cas cette année-là avec la perte de deux personnes. Néanmoins, l'on déplore de sérieux dégâts matériels.

Amel B. - Oran (Le Soir) - Ayant été fortement sollicité, le bac d'huile a commencé à montrer des signes d'essoufflement durant la nuit du jeudi et a fini par exploser complètement, au point où, nous dit-on, il a touché le bâtiment administratif, heureusement qu'à cette heure-ci, il n'y avait personne, la relève n'étant assurée que vers 1 heure du matin. Même si l'on déplore d'importants dégâts matériels, l'heure où a eu lieu l'incident a épargné des vies humaines.

Les incidents d'une telle importance ne cessent d'augmenter au niveau de la zone industrielle d'Arzew, l'un des plus importants complexe pétrochimique.

Pour rappel, durant l'année 2003, plusieurs incidents avaient été signalés dans cette zone, dont deux importants, celui survenu au niveau du complexe GL2Z, l'un des plus importants complexe gazier.

L'incident avait eu lieu dans la nuit du 18 au 19 octobre 2003 aux environs de 00h45, un incendie s'était déclaré au niveau du train 300 de GL2Z.

L'importance du sinistre avait nécessité la mobilisation de l'ensemble des unités de sécurité. Ce n'est que vers 7 heures du matin que le feu avait pu être maîtrisé. Les dégâts étaient si importants que la production du GL2Z avait connu une forte perturbation. Durant la même année, un autre incident avait eu lieu au complexe d'ammoniac et qui avait coûté la vie à deux agents. Depuis, l'on n'a pas cessé de préciser qu'un nouveau système d'alerte pour la sécurité de ces sites de grande importance avait été mis en place de même qu'un système performant en matière de surveillance.

Or, avec cet énième incident que vient de connaître à nouveau le complexe d'ammoniac, la population d'Arzew, craint un scénario comme celui survenu à Skikda puisque à ce jour et malgré tous ces systèmes mis en place, le danger se fait sentir à chaque explosion.

A. B.

IMPORTATION DE VEHICULES DE MOINS DE TROIS ANS

La douane plaide pour son interdiction en 2005

Outre son soutien exprimé à l'idée avancée par le président de la République concernant la suppression de la disposition portant importation de véhicules de moins de trois ans, l'administration des douanes propose à ce que le changement intervienne au second semestre de l'année en cours, soit lors de la promulgation de la loi de finances complémentaire 2005.

La proposition a été avancée hier par le premier responsable de l'institution des douanes, M. Sid-Ali Lebib, lors de son intervention au forum de l'ENTV, qui a duré environ deux heures.

Ainsi, le directeur général des Douanes, qui avait indiqué auparavant que son institution contribue à hauteur de 49% dans le budget de l'Etat considère que "les véhicules de moins de trois ans sont très souvent à l'origine des accidents de la circulation du fait qu'ils sont vétustes et qu'ils ne répondent pas aux normes requises par la réglementation."

Pour Sid-Ali Lebib, "cette situation met très souvent un grand nombre d'institutions impliquées dans des situations peu confortables." Ceci dit, le conférencier ne s'est pas limité à la seule "problématique" de l'importation des véhicules de moins de trois ans.

Lors de son intervention, il a consacré une grande partie de son exposé aux "résultats enregistrés par son institution dans le cadre de la lutte contre la fraude et la corruption" et à ce titre, il a tenu à porter à l'attention de l'assistance que "les activités douanières en 2004 ont connu une hausse considérable comparativement à l'année d'avant."

En termes de chiffres, cela représente 233 530 déclarations à l'importation enregistrées et 13 974 à l'exportation soit 296 874 containers débarqués et 234 016 containers déclarés.

Ce même responsable dira également que durant l'année 2004, les douanes ont scanné "21 314 containers dont 7 554 ont été considérés comme suspects, 7 551 libérés et 3 saisis."

Il fera aussi remarquer que la lutte contre la contrebande a été marquée en 2004 par la saisie de 5 tonnes et 236 kg de résine de cannabis et 11 600 comprimés de psychotropes, 1 174 494 cartouches de cigarettes et 104 972 litres de carburants.

Enfin, il conclut en indiquant que "l'institution des douanes s'est inscrite dans un véritable plan de modernisation dont l'objectif premier est celui de la lutte contre la corruption et préparer l'institution des douanes à la nouvelle ère économique une fois l'Algérie admise au sein de l'OMC et que les barrières douanières levées avec l'entrée en vigueur de la ratification des accords avec l'Union européenne".

Abder Bettache

OBSEQUES DE BRAHIM IZRI A TIZI-OUZOU

L'adieu "au forgeron de la mélodie"

C'est par une image évocatrice qui fleure bon le terroir et l'art de la bijouterie qui leur est cher que les Aït-Yenni ont rendu un hommage posthume au compositeur de belles mélodies et le chanteur inspiré qu'était Brahim Izri.

S. Aït Mébarek - Tizi-Ouzou (Le Soir) - "Aqcic (le fils) des Aït-Yenni, le forgeron de la mélodie" c'est en effet, cette phrase écrite sur une banderole accrochée à un mur faisant face à la tombe qui attendit la dépouille du défunt que cet hommage inspiré et plein de poésie que les Aït-Yenni ont dit leur adieu au défunt chanteur et musicien Brahim Izri.

Une foule très nombreuse de citoyens anonymes à laquelle se sont joints des figures bien connues de la chanson kabyle comme Djamal Allam, Belaïd Tagrawla, Ouazib, Rabah Ouferhat.. mais aussi de la politique : Saïd Sadi du RCD, Bouhadef du FFS, Aït Bachir du MAK, le maire de Tizi-Ouzou ont assisté aux funérailles sobres et émouvantes de Brahim Izri.

C'est sur la terre de la zaouia chère à son grand-père Hadj Belkacem qui, disent les témoignages, était le berceau de son enfance comme de son apprentissage musical et de son initiation à l'art de la chanson que Brahim Izri a été enterré.

Suite à la prière de l'absent, il a été enterré comme il aurait certainement voulu, la mise en terre de sa dépouille a été accompagnée par des chants en kabyle d'inspiration religieuse et liturgique sur fond du bendir des "khouans" de la zaouïa qui répétaient les sourates du Coran psalmodiées en hommage aux morts.

Le tout, suivi par une salve d'applaudissements bien méritée par celui qui vient, malheureusement, de tirer sa révérence et faire ses adieux au monde de la musique. Au monde tout simplement.

S. A. M.

SENAT

108 lois votées en sept ans

En installant le Conseil de la nation le 4 janvier 1998, le Parlement a vu sa structure définitivement établie et l'Algérie a fait un pas de plus vers la démocratie et l'Etat de droit. C'est ainsi que les politologues présentent l'institution du Sénat. Pour célébrer ses sept années d'existence, le Conseil de la nation a organisé, hier, une conférence. Même si cette période est courte, le thème de cette rencontre a été «le bilan, la place et le rôle» du Conseil de la nation. Animée par Mme Zhor Ounissi, ancienne ministre et ancien membre du Conseil de la nation, ainsi que par MM. Bouzidi Lazhari et Boudjemaâ Souilah, tous deux également membres de ce Conseil, cette conférence a vu la participation de plusieurs sénateurs.

Les conférenciers ont rappelé l'importance de la Chambre haute qui est «le fondement de l'équilibre institutionnel». Réfutant la réputation d'une «boîte aux lettres», M. Boudjemaâ Souilah dira que les sénateurs ont autant d'importance que les députés. Selon la Constitution « tout projet ou proposition de loi doit, pour être adopté, faire l'objet d'une délibération par les deux Chambres du Parlement. Les membres du Conseil délibèrent sur un texte voté par l'APN et l'adoptent à une majorité des trois quarts.».

A ce sujet, il y a de cela quelques semaines, une rencontre a été organisée autour de l'article 120. Un article autorisant uniquement les députés à proposer et à amender des articles de lois.

En cas de désaccord entre les deux Chambres, une commission paritaire, constituée des membres des deux Chambres, se réunit à la demande du chef du gouvernement pour proposer un texte sur les dispositions, objet du désaccord. Ce texte est soumis par le gouvernement à l'adoption des deux Chambres et n'est pas susceptible d'amendements, sauf accord du gouvernement. En cas de persistance du désaccord, ledit texte est retiré. Néanmoins, M. Bouzidi Lazhari relèvera, pour sa part, la possibilité pour la Chambre haute de proposer des amendements, comme stipulé dans la Constitution et sa loi organique.

M. Boudjemâa Souilah a noté également l'absentéisme parlementaire et les effets néfastes qui en découlent. Ainsi, il relèvera, entre autres, parmi les recommandations à court terme la primauté «de revoir cette image d'une façon meilleure».

Il est à noter que le Conseil de la nation est composé de 144 membres. Les deux tiers de ses membres sont élus parmi et par les membres des A .P.W, au suffrage indirect et secret sur la base du scrutin plurinominal majoritaire à un tour. Le troisième tiers, soit 48 membres, est désigné par le président de la République. Quant aux chiffres à retenir durant cette période, les sénateurs ont voté 108 lois et refusé 6 autres.

Meriem Ouyahia